



Communiqué de presse

Rennes, le 13/02/2024

Signature d'une convention de partenariat entre la CCI Bretagne et l'Urssaf Bretagne

Jean-Pierre Rivery, président de CCI Bretagne, Frank Nicolas, président du Conseil d'administration de l'Urssaf Bretagne, et Noel Marchand, président du CPSTI ont signé, ce mardi 13 février 2024, une convention de partenariat pour renforcer leur coopération auprès des entrepreneurs et impulser de nouveaux axes communs de travail.

La CCI Bretagne et l'Urssaf Bretagne ont signé une convention de partenariat destinée à optimiser la qualité de service délivré aux 180 000 entreprises bretonnes issues des secteurs du commerce, des services et de l'industrie. Ce partenariat régional investit en outre un champ stratégique : le partage de données économiques.

Un accompagnement des entreprises en création et en difficulté

Les deux partenaires décident d'agir conjointement au travers :

- D'actions de formation/information auprès des conseillers volontaires des CCI de Bretagne sur les dispositifs de l'Urssaf (déclarations, contrôles, etc.)
- La mise en œuvre en commun de campagnes de communication et sensibilisation, notamment auprès des créateurs et repreneurs d'entreprise, portant sur les aspects déclaratifs obligatoires et modalités de création d'emploi
- Déchanges sur l'accompagnement des entreprises en difficulté et leur prévention, via l'accès des conseillers CCI à un canal dédié d'information au sein de l'Urssaf.

Une connaissance plus fine de l'activité économique du territoire.

L'Urssaf Bretagne dispose de données clés sur l'activité des entreprises du territoire comme l'emploi par tranches d'effectifs à N-1. La communication trimestrielle de ces données à la CCI Bretagne permettra à celle-ci de réaliser des études économiques. Il s'agit pour les deux acteurs régionaux de la vie économique de partager un diagnostic commun du territoire.

*« Avec cette convention de partenariat, nous améliorons la vie quotidienne des 180 000 entreprises bretonnes ressortissantes des CCI. L'Urssaf Bretagne est un acteur majeur de l'activité économique à la fois garant du respect de la réglementation, centre de ressources économiques et conseil pour nos dirigeants. La CCI Bretagne, 1^{er} réseau public de proximité, accélérateur de l'économie et de la croissance durable des entreprises, se devait de proposer des passerelles pragmatiques et utiles pour répondre aux attentes des créateurs d'entreprise mais aussi à celles des entrepreneurs en difficultés, en quête de solutions », déclare **Jean-Pierre Rivery, président de la CCI Bretagne.***

Contact presse : anne-sophie.onillon@bretagne.cci.fr – 02 99 25 41 19

La **CCI Bretagne** encadre et soutient les activités des 4 CCI territoriales rattachées et définit une stratégie pour l'ensemble du réseau consulaire régional. Corps intermédiaire, elle représente les **intérêts de 179 000 entreprises bretonnes** auprès des pouvoirs publics et acteurs économiques régionaux.

www.bretagne.cci.fr



Cap Courrouze – 1A rue Louis Braille – Saint-Jacques de la Lande – BP 50514 – 35005 Rennes – 02 99 25 41 41